

MINISTERE DE LA SANTE

-----0°0-----

CABINET

BURKINA FASO

Unité – Progrès -Justice

Arrêté N° 2004 357 /MS/SG/DGS
portant nomination de chef de Projet BKF 6129
« Assistance aux Groupes Vulnérables ».

LE MINISTRE DE LA SANTE

- VU la constitution ;
- VU le Décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n° 2002-254/PRES/PM/SGG-CM du 17 juillet 2002 portant organisation type des départements ministériels ;
- VU le Décret n° 2002-255/PRES/PM/ du 18 juillet 2002 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 4 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU l'Arrêté n° 2003- 196/MS/SG/DGS du 25 septembre 2003, portant attributions et organisation de la Direction Générale de la Santé ;

Sur proposition du Directeur Général de la Santé.

ARRETE

Article 1 : Madame **THIOMBIANO née COULIBALY Nana**, Matricule **34288**, Docteur d'Etat ès Sciences Biologiques Appliquées Option Nutrition et Technologie alimentaire, est nommée **Chef du Projet BKF 6129 "Assistance aux Groupes Vulnérables"**.

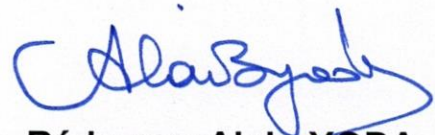
Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur Général de la Santé et le Directeur de la Nutrition sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures, prend effet pour compter du 31 décembre 2004 et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- P.M
- CAB
- SG
- Directions centrales santé
- Tous services rattachés
- Solde
- CF
- Intéressée
- Archives/Chrono.

Ouagadougou, le **20 DEC 2004**



Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National